



ETUDE DE CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS COMMUNE DE MONTBAZIN

FICHES ACTIONS



Ville & Mobilité

INGÉROP
Inventons demain

1/ Objectifs de la mission

LES OBJECTIFS DU SCHÉMA DIRECTEUR

Montbazin, une commune rurale d'environ 3 000 habitants. Elle est polarisée d'une part par Montpellier, d'autre part par Sète. Elle appartient à l'agglomération Sète Agglopolo Méditerranée (SAM).

L'enjeu de la présente mission est d'apporter une expertise quant aux enjeux de circulation et de stationnement à l'échelle de la commune de Montbazin, qui doit permettre :

- D'identifier les problématiques et différents points de dysfonctionnements à propos de la circulation et du stationnement dans la commune ;
- D'identifier les besoins et enjeux en termes de mobilité, notamment en ce qui concerne la circulation dans une commune ancienne et les difficultés de stationnement pour les habitants du centre historique ;
- D'apporter des solutions permettant d'améliorer la gestion de la circulation et du stationnement pour les résidents de la commune, ainsi que des cheminements piétons.

La volonté globale de la commune est d'avoir un cœur de ville apaisé, requalifié et attractif.



PLANNING DE RÉALISATION DE LA MISSION

Phase 1

- Diagnostic quantitatif et qualitatif

Phase 2

- Définition des enjeux de la future politique de circulation et stationnement

Phase 3

- Elaboration d'un plan local de circulation et stationnement

Phase 4

- Fiches actions

ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions du plan de circulation sur la commune a été établi à partir des enjeux du diagnostic.

Un temps d'échanges avec les habitants de Montbazin a été réalisé le samedi 9 octobre, il a permis aux habitants de s'approprier le diagnostic et de proposer des actions permettant de répondre aux enjeux identifiés.

Pour cela les participants (31 montbazinois) ont été répartis en sous-groupes qui ont pu à tour de rôle approfondir les thématiques suivantes :

- Thématique 1 : Apaisement des vitesses & Place du piéton
- Thématique 2 : Fonctionnement de l'école & Écomobilité scolaire
- Thématique 3 : Optimisation du stationnement autour de l'hypercentre
- Thématique 4 : Création d'un nouveau plan de circulation

Les différentes propositions émises lors des ateliers ont été retranscrites à l'issue de l'atelier et sont prises en compte dans le plan d'actions.



AXE 1/ Circulation motorisée

ACTION 1.1 : CRÉATION D'UN NOUVEAU BARREAU ROUTIER AU NORD

Rappel du contexte :

Les axes principaux du centre ancien (rue Carrierasse, chemin des Romains, etc.) sont trop circulés par rapport à leurs gabarits et la sécurité des piétons n'y est pas suffisamment assurée. Dans un souhait d'apaiser le centre ancien différents scénarios ont été étudiés et il a été identifié la nécessité de créer un nouvel axe pour desservir le secteur Nord-Est de la commune. En effet le réseau viaire existant est trop contraint pour assurer la desserte de ce secteur avec un trafic concentré sur le chemin des Romains qui est trop exigu.

Enjeux de l'action :

Faciliter la mise en sens unique d'une majorité des axes du centre ancien et retrouver des espaces pour les piétons. La création de ce nouveau barreau routier permet en effet de réorganiser la trame circulatoire en offrant une alternative au chemin des Romains.

Description de l'action :

Création d'un barreau routier en sens unique depuis le boulevard des Belges jusqu'à la route de Cournonterral, en empruntant le CR n°60 et la rue de la Davalade. Le nouveau barreau constituera l'axe unique de sortie du centre ancien et des quartiers résidentiels du Nord-Est de Montbazin.

Lien avec les autres actions :

- 2.1. Modification du plan de circulation VL
- 1.4. Modification du plan de circulation TC
- 2.1. Création d'une zone de rencontre
- 2.2. Mise en Zone 30 du reste de la commune

Porteur(s) : Commune

Partenaire(s) :

Temporalité de mise en œuvre :
Moyen terme

Chiffrage : 450 000 € (130 k€ pour reprise existant + 320 k€ pour CR60)

Lien avec les documents de planification de la CA SAM :

➤ PDU SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE :

- Mailler le territoire afin de délester les noyaux urbains et garantir l'accessibilité de la ville centre.
- Les nouvelles infrastructures ne doivent pas engendrer trop d'artificialisation, notamment dans les zones à forts enjeux environnementaux.

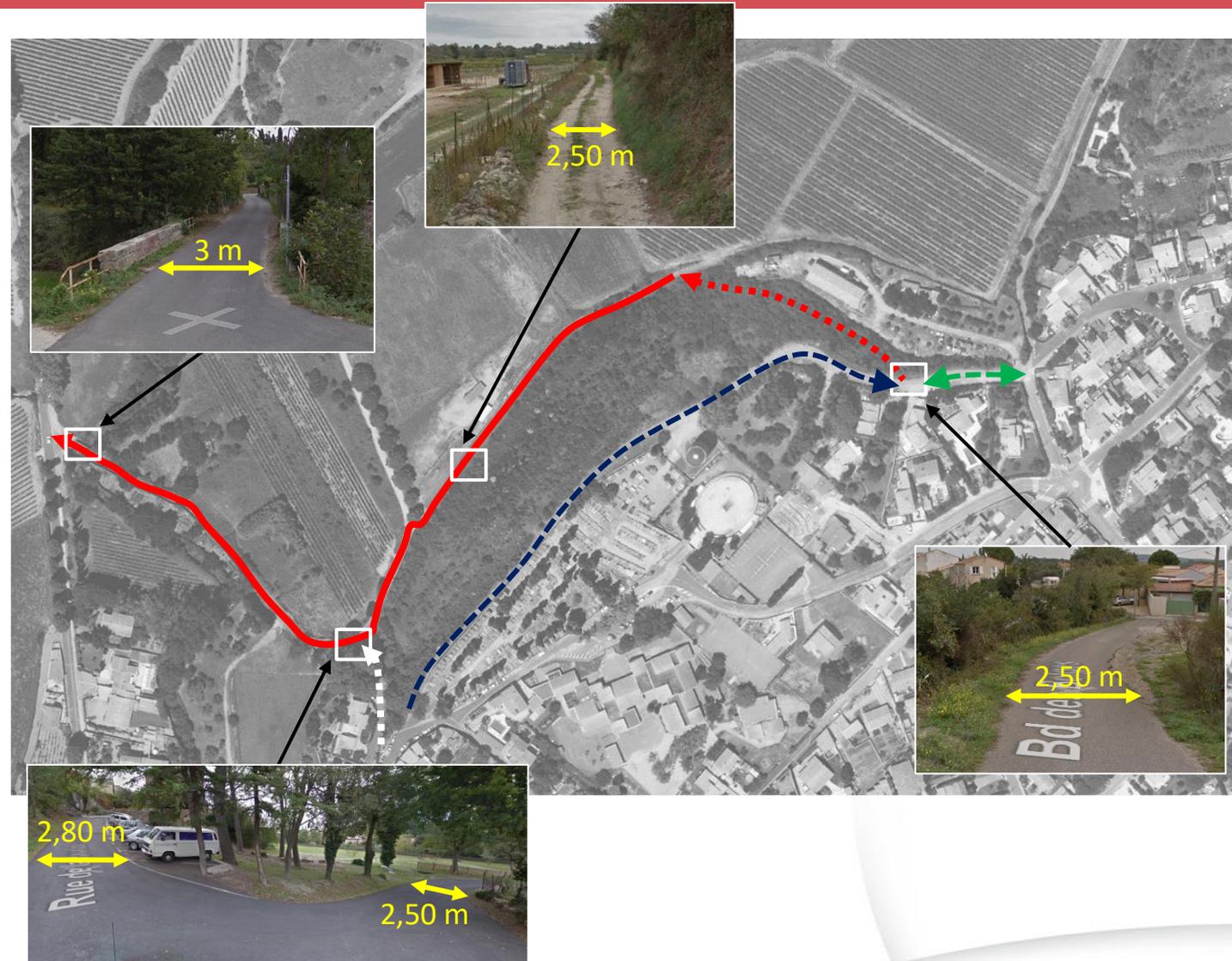
➤ P.A.D.D. BASSIN DE THAU :

- Mieux organiser les déplacements automobiles, en clarifiant la vocation des axes, en aménageant les voiries principales et en hiérarchisant les flux.

ACTION 1.1 : CRÉATION D'UN NOUVEAU BARREAU ROUTIER AU NORD

Création du barreau routier :

- Elargissement du chemin rural 60, du Bd des Belges et de la rue Davalade :
 - Actuellement : 2,50m
 - Objectif : 3m à 3,50m
- Ouverture paysagère d'au moins 3,50 mètres à travers la zone de végétation dense
- Elargissement des axes plus important si insertion de cheminements piétons et/ou cyclables
- Gestion des intersections par STOP ou Cédez le passage :
 - Rue de la Davalade
 - Bd des Belges / Ouverture paysagère
 - Rue Davalade / Route de Cournonterral
- Tout le barreau routier sera soumis à la zone 30
- Pas d'impact sur le stationnement riverain



ACTION 1.1 : CRÉATION D'UN NOUVEAU BARREAU ROUTIER AU NORD

Rue de la Davalade :

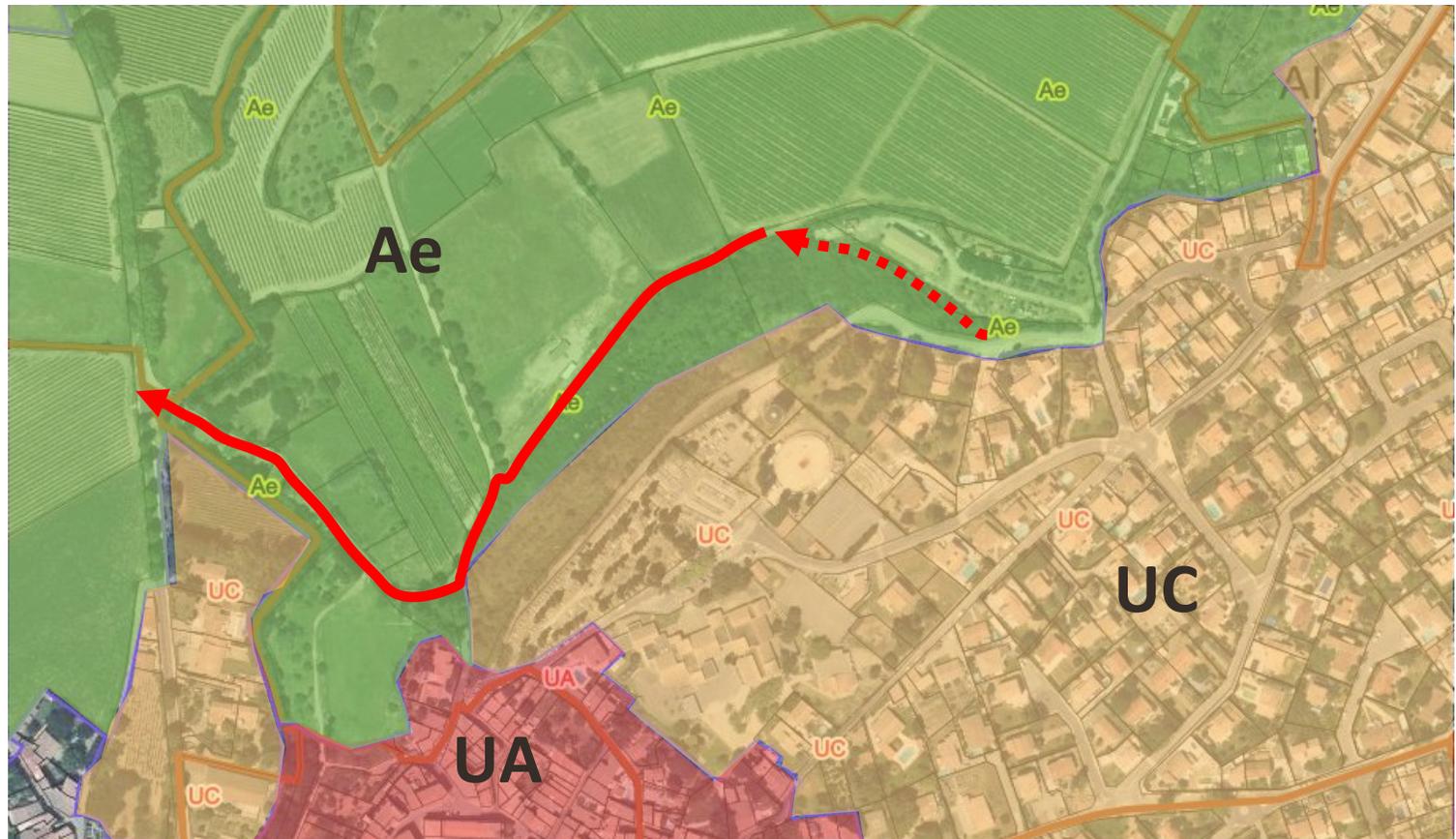
Le zonage PLU de 2019 : rue de la Davalade et le futur barreau en zone agricole protégée

→ **Aménagement du nouveau barreau possible** : pas de contrainte liée au zonage PLU

Ae : Zone agricole d'intérêt écologique où toute nouvelle construction (y compris agricole) est interdite

UC : Zone d'habitation à faible densité composée essentiellement d'habitat individuel groupé

UA : Zone urbaine constituant le centre de l'agglomération, et comprend essentiellement de l'habitat, des services et activités diverses



ACTION 1.1 : CRÉATION D'UN NOUVEAU BARREAU ROUTIER AU NORD

Rue de la Davalade :

Concernée par un emplacement réservé : « **V.C.7 : Elargissement à 8m de la RD5 au chemin de la Devalade** »

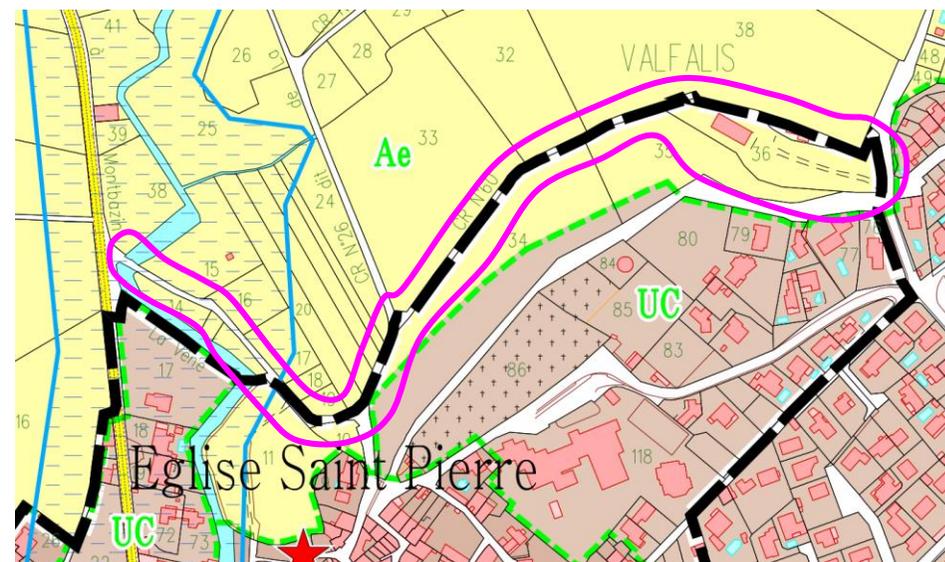
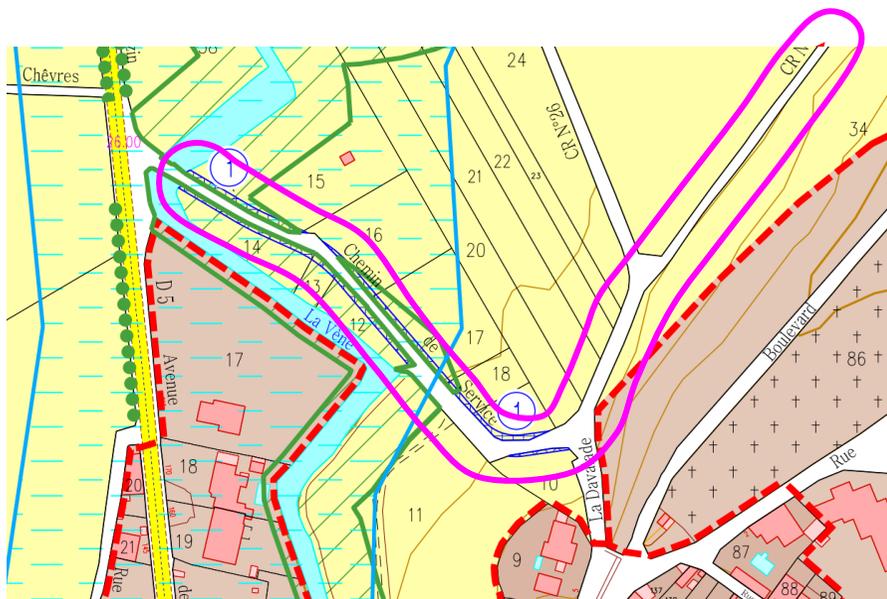
→ Concerne une surface de 555 m²

Chemin rural :

Concerné par un périmètre de protection des monuments historiques classés : Périmètre Délimité des Abords (PDA)

→ Eglise Saint-Pierre & Porte de la Ville

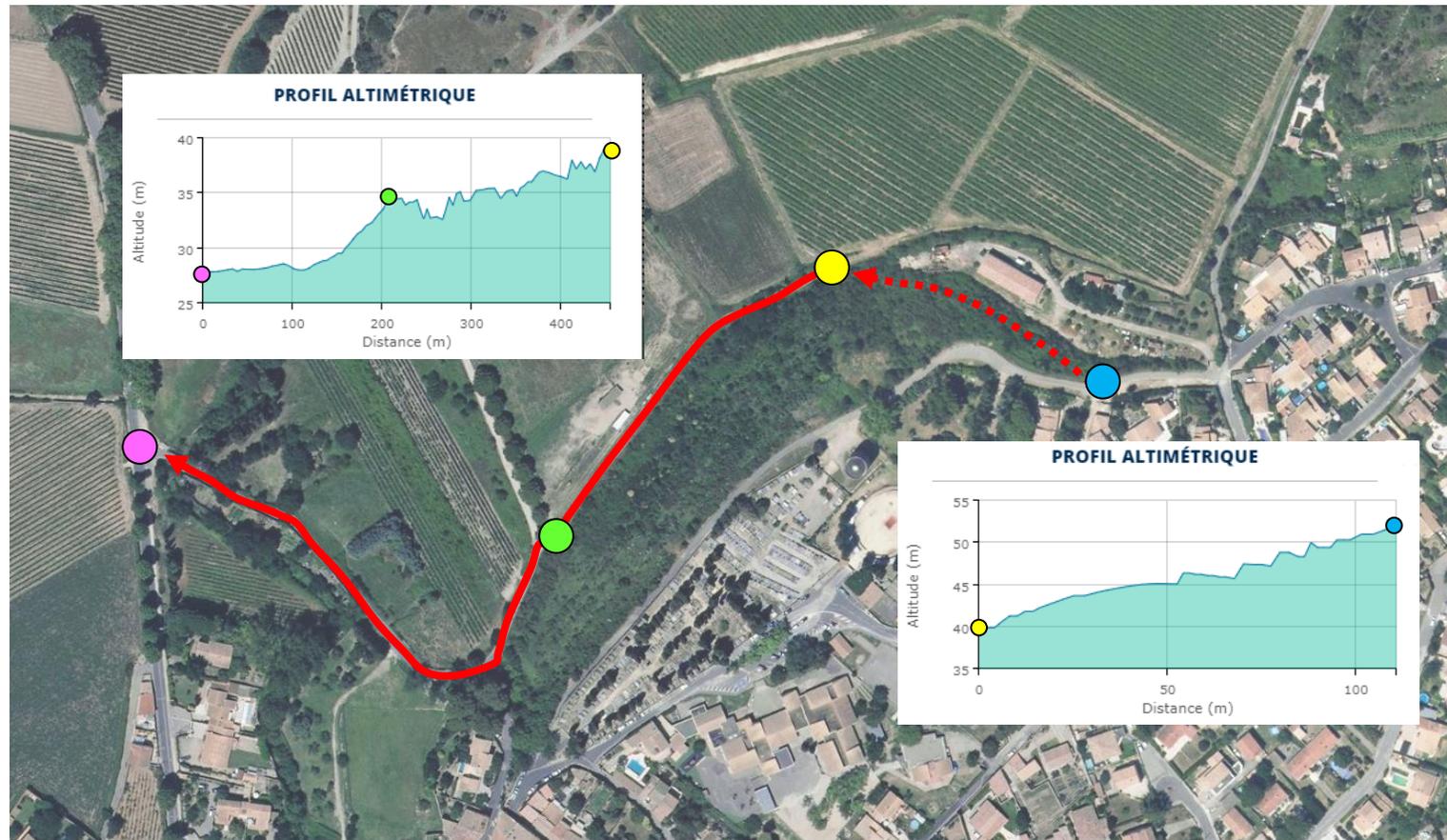
→ Consultation obligatoire des Architectes des Bâtiments de France



ACTION 1.1 : CRÉATION D'UN NOUVEAU BARREAU ROUTIER AU NORD

Profil altimétrique :

- Forte pente sur rue Davalade
→ Pas contraignant
- Chemin rural n°60 relativement peu pentu
→ Pas contraignant
- Tronçon à travers la végétation : descente assez pentue (environ 10%)
→ Peu contraignant



ACTION 1.2 : MODIFICATION DU PLAN DE CIRCULATION VL

Rappel du contexte :

Outre les axes d'entrée et sortie de la commune, la majorité des rues sont étroites et permettent difficilement le croisement des véhicules. Plusieurs axes du centre ancien sont actuellement en double-sens malgré leur étroitesse, provoquant une circulation motorisée difficile et empêchant la création de trottoirs. L'espace public est ainsi monopolisé par la voiture.

Enjeux de l'action :

Limiter l'attractivité de la voiture au sein de la commune en créant des parcours non directs au profit de la sécurisation des piétons.

Résorber les conflits provoqués aujourd'hui par des circulations à double sens sur des axes étroits

Description de l'action :

Mise en sens unique de l'ensemble des axes du centre ancien (10 axes), avec création de boucles de circulation.

- Mise en sens unique montant de la rue Carrierasse, de la place de l'Église et du chemin des Romains.

- Mise en sens unique du Cami de la Roque et de la rue du Cigalou.

Conservation de la trame circulatoire actuelle sur les axes structurants.

Lien avec les autres actions :

- 2.1. Création d'un nouveau barreau routier → Nécessaire à la mise en œuvre de cette action
- 1.4. Modification du plan de circulation TC

Porteur(s) : Commune

Partenaire(s) : CA SAM

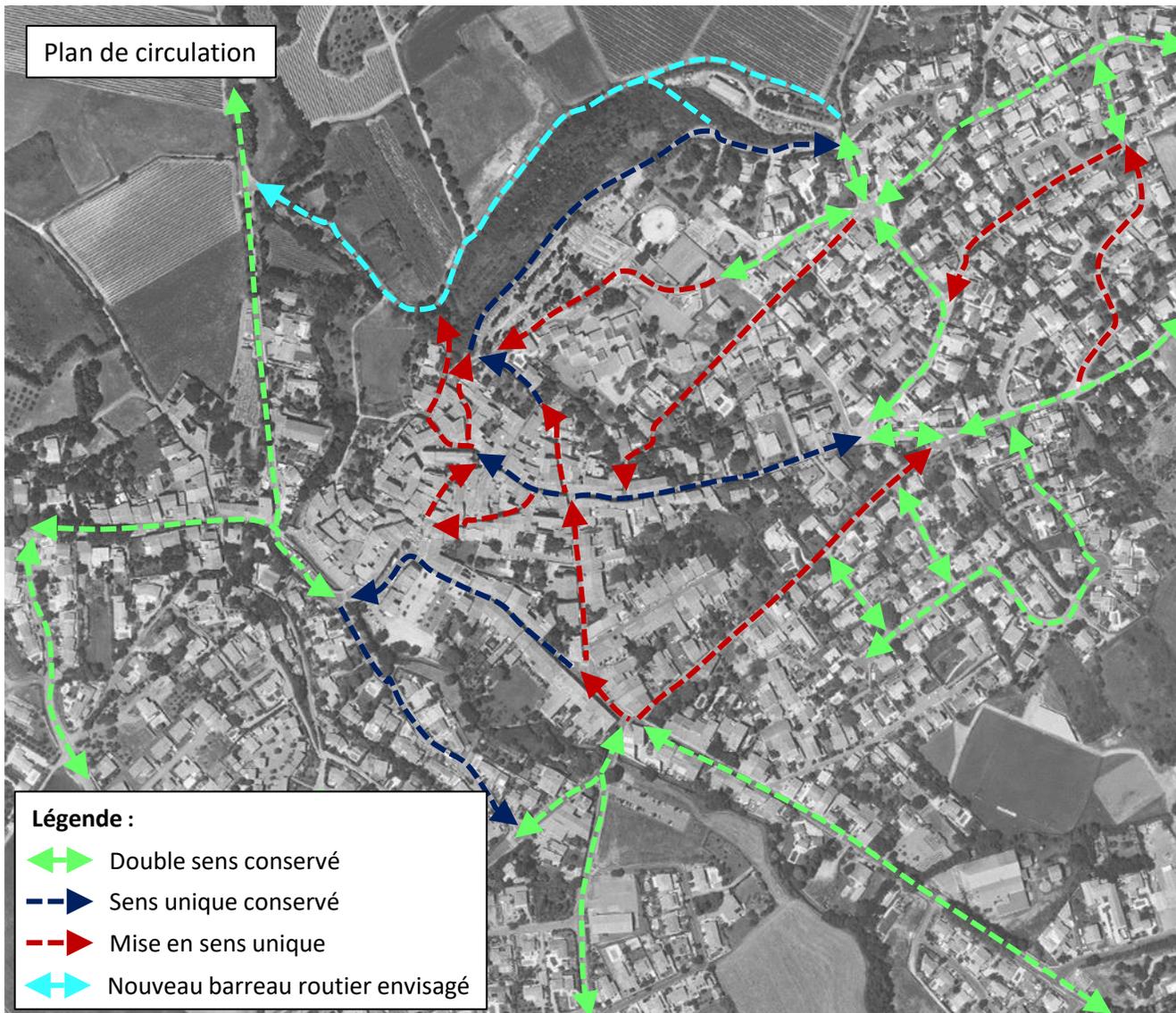
Temporalité de mise en œuvre :

Moyen terme

Chiffrage : 11 000 €

(2,1 km de voirie mise en sens unique)

ACTION 1.2 : MODIFICATION DU PLAN DE CIRCULATION VL



Axes mis en sens unique

Rue Carrierasse (170m)

Chemin des Romains (350m)

Place de l'Église (60m)

Rue du Jeu de Mail (340m)

Rue Valfalis (180m)

Rue du Puits de Jacob (90m)

Rue du Peyrou (110m)

Rue du Marché (110m)

Rue de la Cure (80m)

Rue de la Davalade (110m)

Cami de la Roque (250m)

Rue du Cigalou (220m)

ACTION 1.3 : REPORT DE LA TRAVERSÉE DE LA COMMUNE SUR LE CAMI DE LA GARELLE

Rappel du contexte :

Le passage par la rue du Jeu de Ballon et par le Quai de la Vène pour traverser la commune est actuellement l'itinéraire préférentiel pour les liaisons Nord-Sud. Les riverains lors de l'atelier de concertation ont émis le souhait que les flux de transit soient reportés.

Enjeux de l'action :

Reporter les flux de transit afin d'apaiser la rue du Jeu de Ballon et le Quai de la Vène.

Description de l'action :

Modifier le jalonnement depuis l'avenue de la Gare et l'avenue de Villeveyrac afin de reporter la traversée de la commune sur le Cami de la Garelle et l'avenue de Poussan.

Apaiser la rue du Jeu de Ballon et le Quai de la Vène.

Lien avec les autres actions :

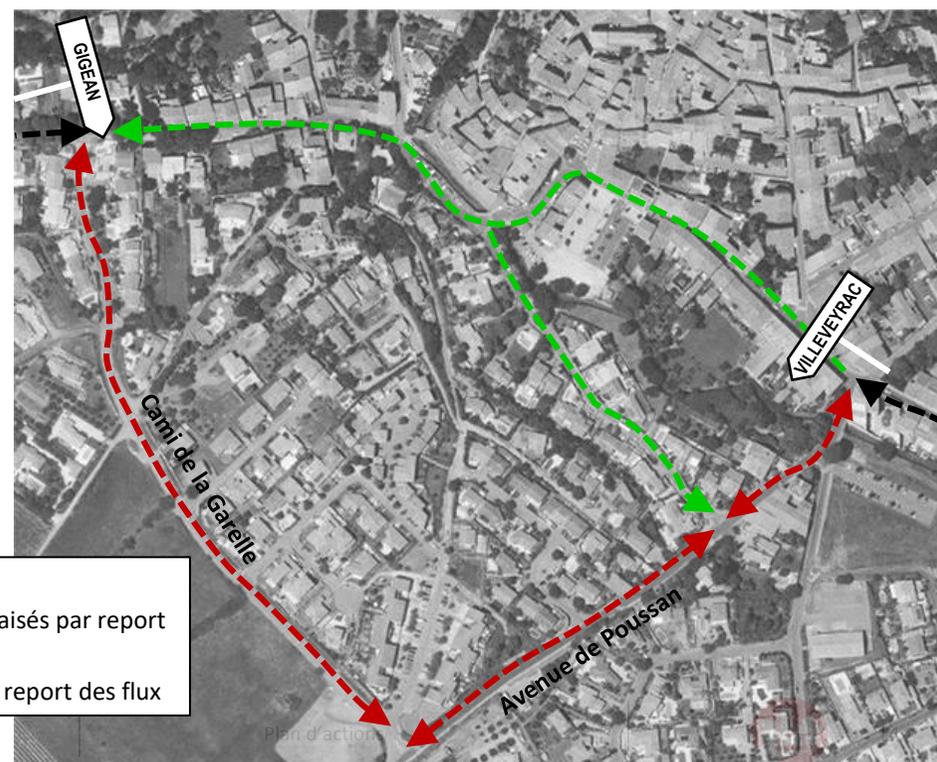
- 1.2. Modification du plan de circulation VL
- 2.1. Création d'une zone de rencontre

Porteur(s) : Commune

Partenaire(s) : Département

Temporalité de mise en œuvre :
Court terme

Chiffrage : 1 000 €



Légende :

- ←→ Axes apaisés par report des flux
- ←→ Axes de report des flux

ACTION 1.4 : MODIFICATION DU PLAN DE CIRCULATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Rappel du contexte :

Les transports scolaires empruntent actuellement le chemin des Romains dans les deux sens. Cela provoque d'importantes difficultés de croisement avec les véhicules circulant dans le sens inverse. De plus avec la création du nouveau barreau et la mise en sens unique du chemin des romains, il sera nécessaire de modifier l'itinéraire des transports scolaires.

Enjeux de l'action :

Fluidifier la circulation des transports scolaires et supprimer les points durs de croisement entre les véhicules.

Conserver la desserte fine assurée par les transports scolaires.

Description de l'action :

Modifier le plan de circulation des transports scolaires, en les faisant passer par :

- Le chemin des Romains
- La rue des Courbes
- Le nouveau barreau routier au Nord

Les arrêts actuels sont conservés, avec le déplacement possible de l'arrêt « Chemin des Romains » et « Lotissement 3 Oliviers ». La suppression de l'arrêt lotissement 3 oliviers pourrait être envisagée à long terme, la distance de rabattement étant jugée acceptable.

Lien avec les autres actions :

- 1.1. Création d'un nouveau barreau routier
- 1.2. Modification du plan de circulation VL

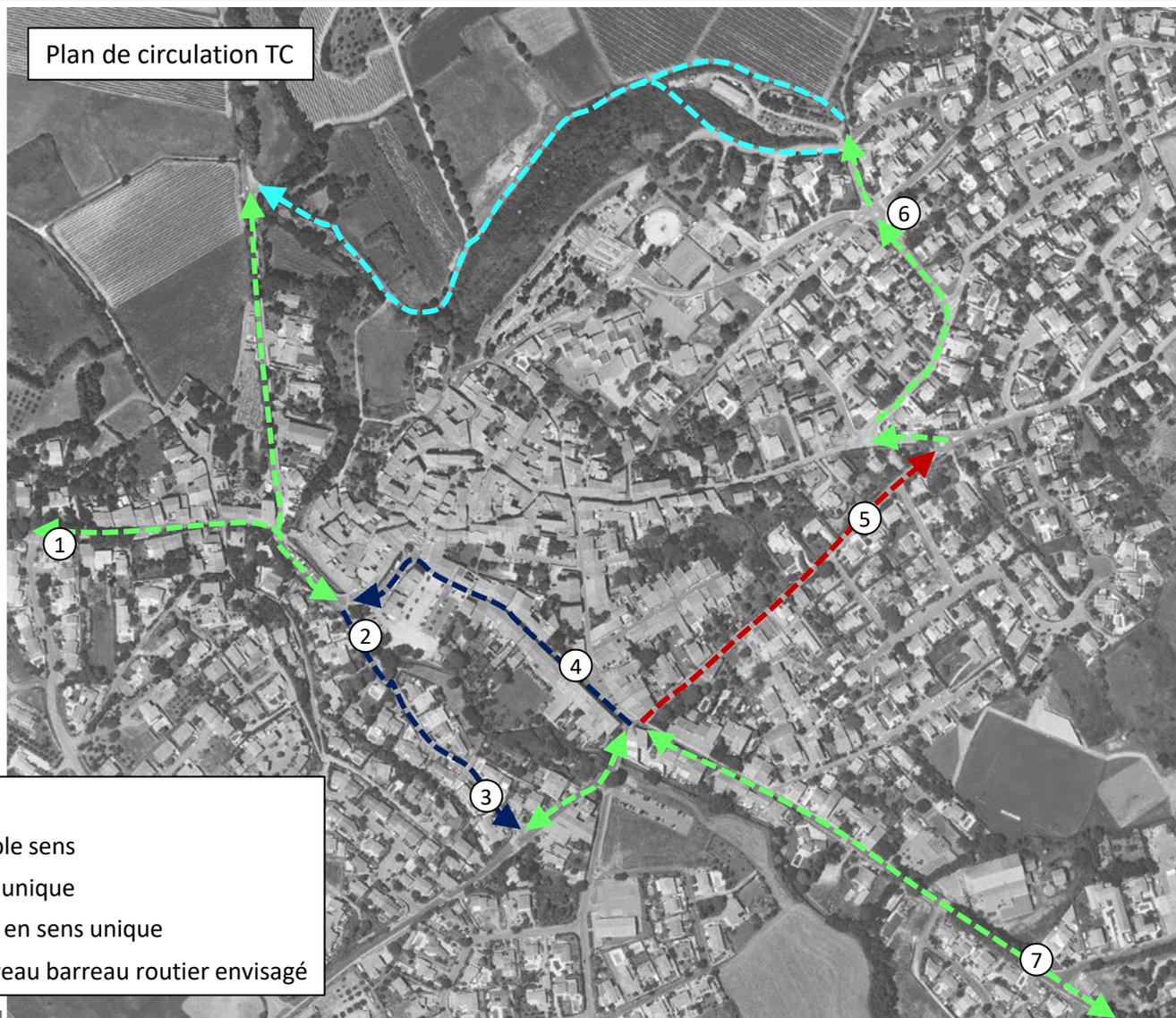
Porteur(s) : CA SAM

Partenaire(s) : Commune

Temporalité de mise en œuvre :
Moyen terme

Chiffrage : 10 000 €
(pour déplacement de 2 arrêts)

ACTION 1.4 : MODIFICATION DU PLAN DE CIRCULATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES



AXE 2/ Apaisement des vitesses & Place du piéton

ACTION 2.1 : CRÉATION D'UNE ZONE DE RENCONTRE

Rappel du contexte :

Le centre ancien est médiéval avec des ruelles très étroites, certaines ne permettent même pas à un véhicule de circuler. Aujourd'hui cet espace public contraint est monopolisé par la voiture et les piétons quand ils circulent peuvent se sentir "poussés" par les voitures. Quand ils existent les aménagements dédiés aux piétons ne sont pas suffisamment larges et qualitatifs. De plus, une partie des ruelles est trop étroite pour pouvoir avoir un trottoir de largeur réglementaire (> 1,50 m). La circulation des piétons doit être mieux sécurisée.

Enjeux de l'action :

En lien avec la démarche code de la rue, inverser la logique actuelle et redonner la priorité aux piétons sur la voirie dans le centre ancien et à proximité des lieux de vie.

Favoriser les pratiques piétonnes en lien avec les différents pôles d'attractivités : école, commerces, associations, mairie...

La limitation de vitesse pour les véhicules doit être réduite et les comportements doivent évoluer en faveur d'un partage de la voie.

Description de l'action :

Mise en œuvre d'une zone de rencontre sur l'ensemble de la zone du centre ancien. La zone de rencontre s'étend jusqu'au chemin des Romains, la rue Valfalis, la rue du Couvent et la rue du Jeu de Ballon.

Dans cette zone, les piétons sont prioritaires sur les vélos, et sur les voitures. La limitation de vitesse est réduite à 20 km/h. Cette démarche doit être accompagnée d'actions de requalification afin d'avoir des rues plus qualitatives.

En parallèle il sera nécessaire de prévoir une communication sur l'enjeu du partage de la voie

Lien avec les autres actions :

- 2.2. Mise en zone 30 du reste de la commune
- 3.5. Pédibus en lien avec l'école

Porteur(s) : Commune

Partenaire(s) : Département

Temporalité de mise en œuvre :
Court terme

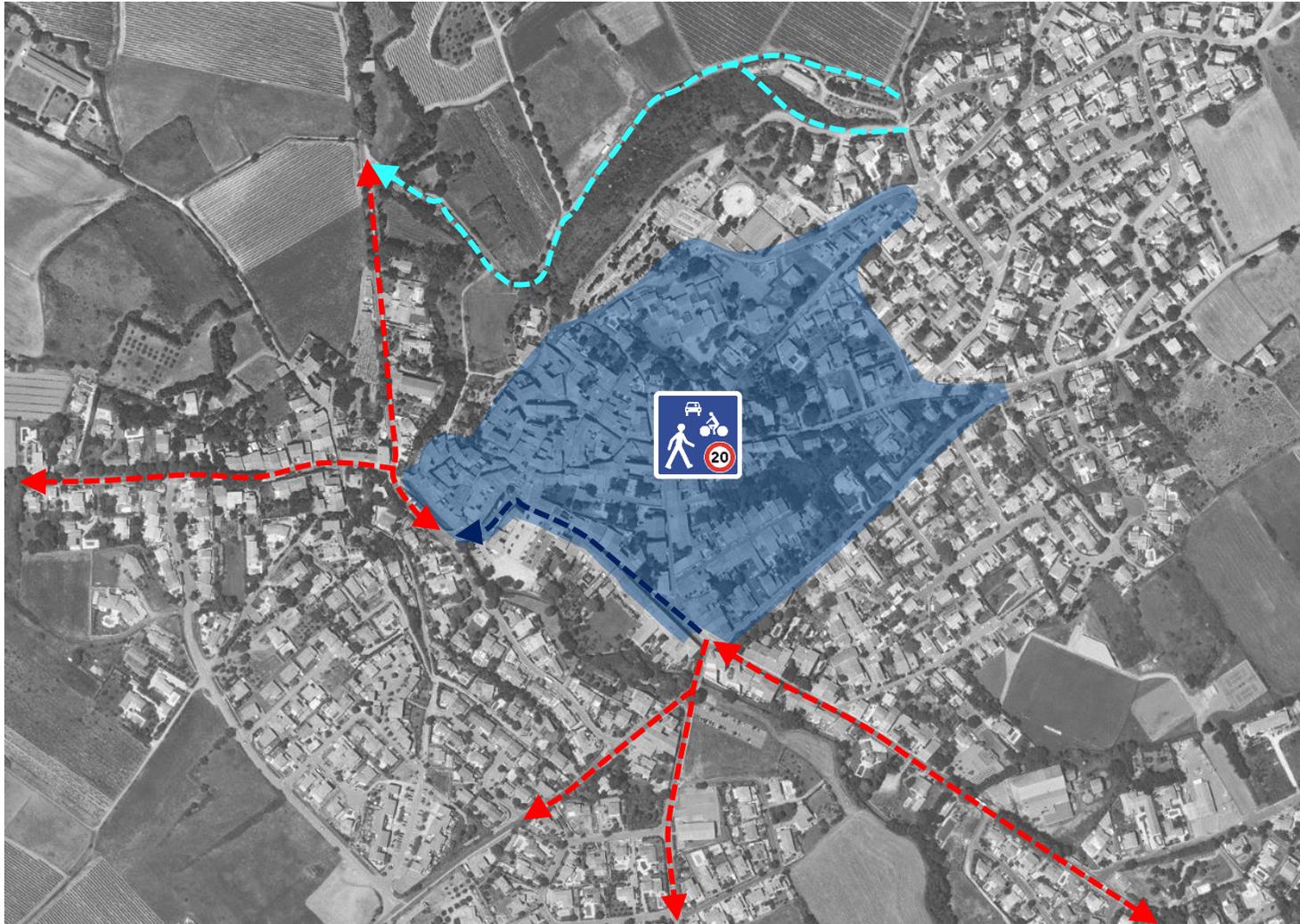
Chiffrage :

➤ Court terme : 14 000 €

➤ Long terme : 600 000 €

	Court terme	Long terme
Détail coût	Jalonnement + double sens cyclable + peinture au sol	Changement de revêtement (béton désactivé, etc.)
Coût	14 000 € soit 5€/m linéaire pour les 2,8 km de voirie concernés	600 000 € pour aménagement Ch. Romains, Carrierasse, Couvent & Jeu de Ballons

ACTION 2.1 : CRÉATION D'UNE ZONE DE RENCONTRE



ACTION 2.2 : MISE EN ZONE 30 DU RESTE DE LA COMMUNE

Rappel du contexte :

Les limitations de vitesses appliquées à Montbazin sont mal signalisées, et ne sont pas adaptées aux profils de voirie observés (rues étroites, trottoirs relativement peu larges).

Une grande partie de la commune est aujourd'hui à une limitation de vitesse de 50 km/h.

De plus, les largeurs contraintes ne permettront pas de créer des espaces dédiés aux vélos, sur les zones urbaines. Alors que la réalisation du contournement de Montbazin a permis de diminuer le trafic en interne à la commune.

Enjeux de l'action :

Réduire les vitesses de circulation des véhicules motorisés, sur les axes structurants, ainsi qu'au sein des quartiers résidentiels de la commune.

Sécuriser la pratique cyclable via cette réduction des vitesses.

Améliorer la signalisation quant aux limitations de vitesses appliquées dans les différents secteurs de la commune.

Description de l'action :

Toute la zone urbaine mise en zone 30 (hors le secteur qui sera en zone de rencontre).

Lien avec les autres actions :

- 2.1. Création d'une zone de rencontre
- 2.3. Casser la linéarité des axes structurants
- 2.5. Mise en œuvre de double sens cyclables

Porteur(s) : Commune

Partenaire(s) : Département, CA SAM

Temporalité de mise en œuvre :
Court terme

Chiffrage : 150 000 € pour :

- Signalisation et marquage au sol
- Aménagements de ralentissement
- Sécurisation des cheminements piétons (gardes corps végétalisés etc.)

sur Avenue de la Gare, Avenue de Villeveyrac & Route de Cournonterral



ACTION 2.2 : MISE EN ZONE 30 DU RESTE DE LA COMMUNE



ACTION 2.3 : CASSER LA LINÉARITÉ DES AXES STRUCTURANTS

Rappel du contexte :

Les axes en entrée/sortie de Montbazin sont plutôt rectilignes ce qui favorise la prise de vitesse des véhicules motorisés. Dans un souci d'apaisement des vitesses de circulation et de sécurisation des cheminements piétons et cyclables, les vitesses en entrée/sortie de Montbazin doivent être réduites.

Enjeux de l'action :

Renforcer l'aménagement des axes structurants afin d'annihiler toute prise de vitesse excessive des véhicules motorisés.

Description de l'action :

En complément des aménagements de ralentissement qui sont déjà réalisés ou en cours de réalisation Aménager des écluses ou chicanes sur les axes d'entrée/sortie de Montbazin, dans la même logique que celle existante sur l'avenue de Villeveyrac. Les axes concernés sont :

- La route de Cournonterral
- L'avenue de la Gare (en cours)
- L'avenue de Poussan

Lien avec les autres actions :

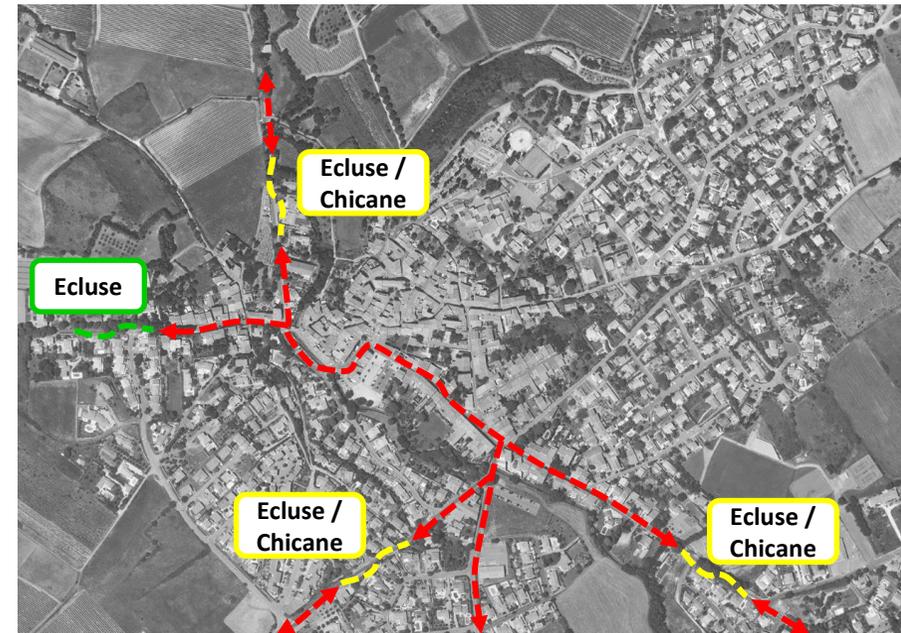
- 2.2. Mise en zone 30 du reste de la commune

Porteur(s) : Commune

Partenaire(s) : Département, CA SAM

Temporalité de mise en œuvre :
Long terme

Chiffrage : 10 000 € par
aménagement de ralentissement



ACTION 2.3 : CASSER LA LINÉARITÉ DES AXES STRUCTURANTS

Les chicanes :

Consiste en un décalage de l'axe de la chaussée avec déflexion significative de la trajectoire et un déport latéral supérieur à 2 mètres. Les chicanes permettent :

- Faire réduire les vitesses pratiquées en rompant l'alignement de la chaussée ;
- D'aménager possiblement des places de stationnement sur l'espace gagné.

Les écluses :

Sur une voie bidirectionnelle, la mise en place d'une écluse a plusieurs effets :

- La réduction de la largeur de la voie de circulation (alternance de la circulation) ;
- Le ralentissement de la vitesse de circulation des véhicules motorisés ;
- L'élargissement des cheminements dédiés aux modes actifs, avec sécurisation grâce aux plots.

La mise en écluse d'un axe a donc plusieurs effets positifs, que ce soit en ce qui concerne la vitesse de circulation, mais aussi la sécurité piétonne.



ACTION 2.4 : CRÉATION D'UN TROTTOIR SÉCURISÉ SUR LE CH. DES ROMAINS

Rappel du contexte :

Malgré la présence d'une zone de rencontre et le marquage d'un cheminement piéton au sol, le chemin des Romains est trop peu sécurisé pour les piétons. En effet, la largeur restante sur l'espace circulé ne permet pas aux véhicules de se croiser. Ils empiètent donc sur la bande piétonne au détriment de la sécurité de ces derniers. Pour rappel, le chemin des Romains est important que c'est le principal axe de desserte du quartier Nord-Est de la commune.

La mise en sens unique de cet axe va permettre de mieux sécuriser les piétons.

Enjeux de l'action :

Faciliter et sécuriser l'accès piéton au pôle médical communal.

Créer un maillage de cheminements piétons sécurisés entre les points d'intérêts.

Description de l'action :

Aménagement d'un trottoir continu côté sur le chemin des romains. Le gain d'espace lié à la mise en sens unique montant doit permettre de créer un cheminement piéton confortable (> 1,50 m), où du mobilier urbain alterné et végétalisé pourrait marquer la délimitation des espaces et sécuriser le trottoir, là où la largeur du trottoir le permet.

Lien avec les autres actions :

- 1.2. Modification du plan de circulation VL
- 2.1. Création d'une zone de rencontre

Porteur(s) : Commune

Partenaire(s) : Département, CA SAM

Temporalité de mise en œuvre :
Long terme

Chiffrage : Inclus dans action 2.1
(long terme)



Garde-corps CityMur, équipé de support à jardinières

ACTION 2.5 : MISE EN ŒUVRE DE DOUBLE SENS CYCLABLES

Rappel du contexte :

Une piste cyclable en site propre longe notamment la RD2 à l'Ouest de Montbazin. Elle relie Montbazin à Poussan, et devrait, dans le futur, relier la commune à Montpellier et Sète. Au sein de Montbazin, aucun aménagement cyclable n'est aujourd'hui présent, expliquant en partie la très faible part modale des vélos.

Enjeux de l'action :

Développer la part modale des vélos dans les déplacements internes à la commune.

Faciliter l'accessibilité des cycles à la piste cyclable en site propre à l'Ouest de Montbazin.

Description de l'action :

Au sein de la zone de rencontre, les vélos figurent parmi les modes prioritaires sur la voiture, et pouvant circuler à leur guise.

Sur les autres axes en sens unique et limités à 30 km/h, mettre en œuvre systématiquement le double sens cyclable par un marquage au sol et une signalisation spécifique.

Lien avec les autres actions :

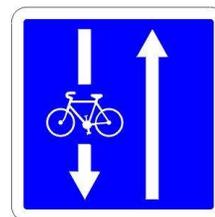
- 2.1. Création d'une zone de rencontre
- 2.2. Mise en zone 30 du reste de la commune
- 1.2. Modification du plan de circulation VL

Porteur(s) : Commune

Partenaire(s) : Département, CA SAM

Temporalité de mise en œuvre :
Long terme

Chiffrage : 50 000 € (3,3 km de voirie à signaler en double sens cyclable)



Panneau
C24a ex3



Panneau B1 +
Panonceau M9v2
« Sauf Vélos »



AXE 3/ Fonctionnement du groupe scolaire

ACTION 3.1 : MISE EN AIRE PIÉTONNE DEVANT LE GROUPE SCOLAIRE

Rappel du contexte :

Aux heures d'entrée et sortie des élèves, une file de voiture se crée devant le portail du groupe scolaire. Celle-ci est provoquée par les parents déposant ou récupérant leur(s) enfant(s) au plus proche du portail. Les piétons ne sont donc pas en sécurité, notamment sur les trottoirs qui ne sont pas suffisamment larges.

En parallèle, la commune prévoit, à court terme, le réaménagement de l'aire devant le groupe scolaire.

Enjeux de l'action :

Sécuriser les piétons (parents et enfants) aux abords de l'école, notamment aux heures d'entrée et sortie. Réduire la place de la voiture pour encourager une diminution de la part modale motorisée dans les déplacements domicile – école.

Description de l'action :

Aux heures d'entrée et sortie : interdiction l'accès motorisé au parvis de l'école (sauf pour les élèves à mobilité réduite). Les agents de la Police Municipale assureront le respect de l'interdiction d'accès.

L'aire piétonne étendue sera effective uniquement aux horaires d'entrée et sortie des élèves :

Entre 8h45 et 9h05

- Entre 11h55 et 12h15
- Entre 13h45 et 14h05
- Entre 16h55 et 17h15

La municipalité souhaite réaménager l'aire devant l'école sous trois ans. Ainsi, la mise en aire piétonne totale de l'entrée/sortie de l'école pourra réalisée en parallèle..

Le stationnement linéaire le long du cimetière est conservé pour faciliter le stationnement des riverains.

Lien avec les autres actions :

- 3.2. Création d'un parking réservé au personnel scolaire sur les arènes (sans impact sur les aménagements)
- 3.3. Modification du parking des anciens courts de tennis et nouvelle entrée piétonne

Porteur(s) : Commune

Partenaire(s) : Groupe scolaire

Temporalité de mise en œuvre :
Court terme

Chiffrage : 460 000 € (pour 2 000 m² de reprise devant l'école)

ACTION 3.2 : CRÉATION D'UN PARKING RÉSERVÉ AU PERSONNEL SCOLAIRE

Rappel du contexte :

Peu avant l'heure d'entrée des élèves, les emplacements de stationnement devant l'école sont déjà presque tous occupés. Ces places servent notamment au personnel scolaire, ce qui limite l'offre de stationnement lorsque les parents déposent les enfants devant l'école, créant une importante remontée de file sur la rue Valfalis.

Enjeux de l'action :

Libérer l'espace à proximité de l'école, et reporter le stationnement du personnel scolaire sur une aire de stationnement qui leur est propre.

Description de l'action :

Création d'un parking dédié au personnel scolaire sur les arènes, ce parking est réalisé sans impact sur les arènes qui restent fonctionnelles.

La gestion des entrées/sorties se fera par le biais d'une barrière amovible, gérée par un badge, et positionnée à l'entrée du parking.

A long terme, les arènes pourraient être relocalisées sur l'ancienne coopérative, permettant de créer un véritable parking dédié au personnel scolaire ainsi que l'extension du cimetière.

Lien avec les autres actions :

- 2.1. Mise en aire piétonne devant le groupe scolaire

Porteur(s) : Commune

Partenaire(s) : Groupe scolaire

Temporalité de mise en œuvre :
Court terme

Chiffrage : 5 000 €

ACTION 3.3 : MODIFICATION DU PARKING DES ANCIENS COURTS DE TENNIS

Rappel du contexte :

Le matin, les parents d'élèves n'utilisent que très peu le parking des anciens courts de tennis. Ils préfèrent déposer les enfants directement devant le portail sans sortir du véhicule, créant une importante remontée de file. Le soir, la fréquentation du parking des anciens tennis est plus importante puisque les parents doivent récupérer les enfants au portail. .

Enjeux de l'action :

Forcer parents à utiliser le parking des anciens courts de tennis, mais également d'inciter au report modal pour l'accès à l'école

En lien avec la suppression du stationnement devant l'école réaménagement du parking des anciens courts de tennis pour qu'il soit plus facile d'utilisation et plus sécurisé pour les piétons (aujourd'hui sortie piétonne et VL commune)

Description de l'action :

Réaménager le parking des anciens courts de tennis :

- Conserver l'entrée actuelle pour les VL
- Créer une ouverture pour la sortie des VL et créant une boucle de demi-tour
- Créer une zone de dépôt minute sur le parking
- Créer une ouverture piétonne sécurisée permettant de rejoindre facilement l'aire piétonne

Autre possibilité : test d'ouverture du parking la nuit pour augmenter l'offre pour les résidents du centre ancien. Expérimentation qui pourra être levée en cas de dysfonctionnements et de places non disponibles aux heures scolaires ce dernier redeviendra fermé la nuit.

Lien avec les autres actions :

- 2.1. Mise en aire piétonne devant le groupe scolaire

Porteur(s) : Commune

Partenaire(s) :

Temporalité de mise en œuvre :
Court terme

Chiffrage : 25 k€ pour destruction +
92 k€ pour reprise aménagement

ACTION 3.3 : MODIFICATION DU PARKING DES ANCIENS COURTS DE TENNIS

Fonctionnement pour périodes entrée/sortie des élèves

Légende :

-  Aire complètement piétonne
-  Barrière pour personnel scolaire
-  Cheminement piéton depuis parking
-  Stationnement libre
-  Parking réservé personnel scolaire
-  Parking anciens courts de tennis
-  Nouvelle ouverture depuis parking
-  Accès au parking personnel scolaire

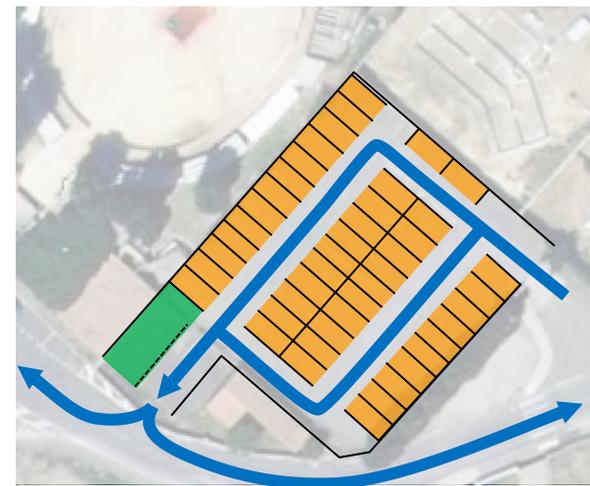


ACTION 3.3 : MODIFICATION DU PARKING DES ANCIENS COURTS DE TENNIS

Fonctionnement journée hors périodes entrée/sortie des élèves

Légende :

-  Aire complètement piétonne
-  Barrière pour personnel scolaire
-  Cheminement piéton depuis parking
-  Stationnement libre
-  Parking réservé personnel scolaire
-  Parking anciens courts de tennis
-  Nouvelle ouverture depuis parking
-  Accès au parking personnel scolaire



ACTION 3.4 : CRÉATION D'UNE BOUCLE DE CIRCULATION AVEC LE BD. DES BELGES

Rappel du contexte :

La rue Valfalis est actuellement une voie à double sens. La zone devant l'école sert d'aire de retournement pour les véhicules, notamment lorsque les parents déposent ou récupèrent les enfants à l'école. Le nouveau fonctionnement autour du groupe scolaire va modifier la circulation sur la rue Valfalis.

Enjeux de l'action :

Réduire la fréquentation motorisée sur la rue Valfalis.

Faciliter la jonction entre la rue Valfalis et le nouveau barreau routier Nord.

Description de l'action :

Mettre en sens unique Est → Ouest le tronçon de la rue Valfalis entre les anciens courts de tennis et la rue du Puits de Jacob. En période d'entrée/sortie des élèves, le parking des anciens courts de tennis et la nouvelle ouverture permettront aux véhicules de faire demi-tour.

Hors période d'entrée/sortie des élèves, ce sens unique facilitera l'accès au boulevard des Belges et au nouveau barreau routier Nord.

Conserver le double sens sur le tronçon Est de la rue Valfalis.

Lien avec les autres actions :

- 3.1. Mise en aire piétonne devant le groupe scolaire
- 3.2. Création d'un parking réservé au personnel scolaire
- 3.3. Modification du parking des anciens courts de tennis

Porteur(s) : Commune

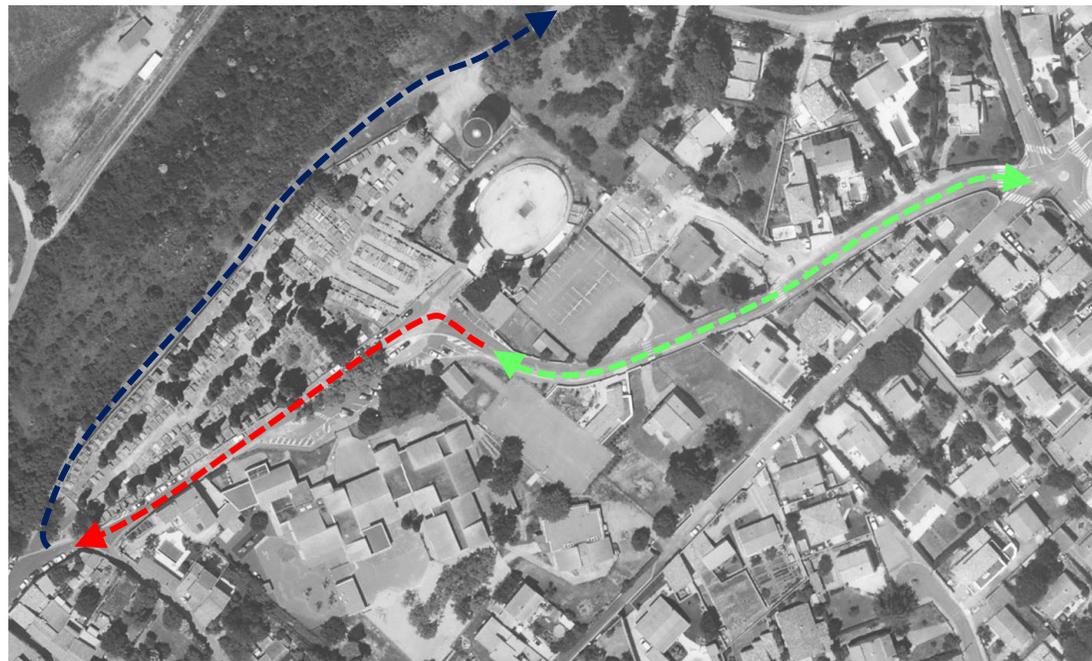
Partenaire(s) :

Temporalité de mise en œuvre :

Long terme

Chiffrage : 0 €

(100 k€ si reprise superficielle Bd Belges)



ACTION 3.5 : RÉFLEXION SUR LA DÉMARCHE DE PÉDIBUS

Rappel du contexte :

Un pédibus avait été initié il y a plusieurs années à Montbazin. Malheureusement, le manque de parents volontaires a forcé l'abandon de la démarche. A long terme, lorsque l'ensemble de actions de ce plan de circulation et de stationnement seront mises en œuvre, les piétons seront sécurisés et mieux mis en avant. Il sera donc opportun d'initier une nouvelle démarche de pédibus.

Enjeux de l'action :

Améliorer la part modale piétonne des déplacements domicile – école au sein du village une grande partie des enfants habitent à moins de 10 minutes à pied de l'école.

Sensibilisation des enfants au "bougez" et aux enjeux de santé liés à la trop grande sédentarité.

Description de l'action :

Mise en place d'un pédibus.

Travail à mener en concertation avec l'école sur l'élaboration d'un plan de mobilité scolaire : diagnostic des modes de transport, réflexion sur les enjeux.

Ensuite travail sur la démarche Pédibus : La commune peut être divisée en 4 zones, où des parents d'élèves volontaires font un trajet piéton sur lequel ils récupèrent les autres enfants, jusqu'à arriver au groupe scolaire.

Lien avec les autres actions :

- 2.1. Création d'une zone de rencontre
- 2.2. Création de trottoirs sécurisés

Porteur(s) : Commune

Partenaire(s) : CA SAM, Département, ADEME

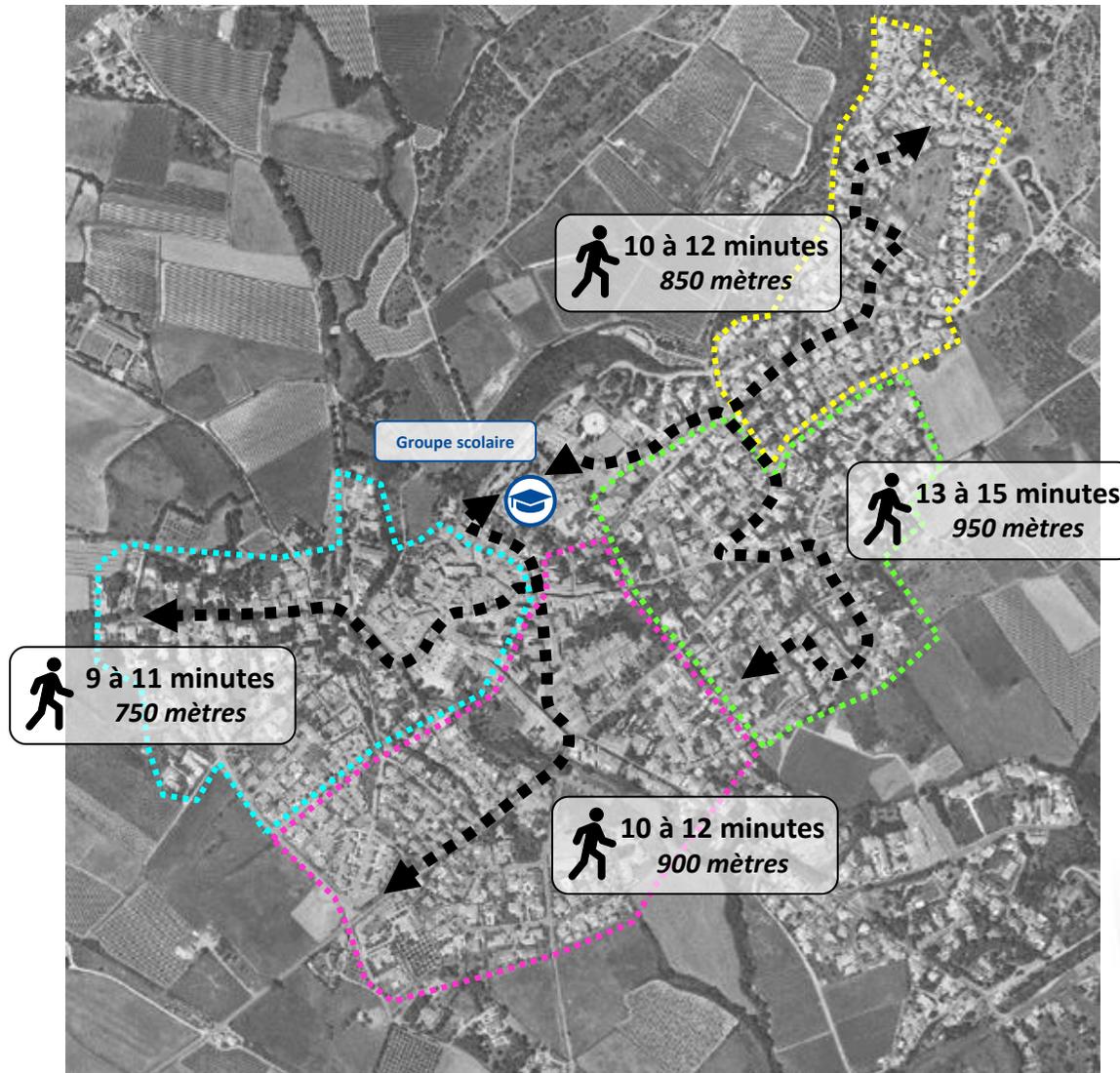
Temporalité de mise en œuvre :
Long terme

Chiffrage : 0 €

5 étapes de mise en œuvre d'un Pédibus :

1. **Mobiliser les acteurs** : Expliquer la démarche et le fonctionnement d'un Pédibus à des parents motivés et volontaires.
2. **Connaître les habitudes et déplacements** : Réaliser une enquête afin de connaître les habitudes de déplacements entre le domicile et le groupe scolaire.
3. **Élaborer des lignes et organiser l'accompagnement** : Tracer les lignes de ramassage scolaire en fonction de la répartition des domiciles et des parents volontaires. Les lignes doivent être directes et sécurisées pour un maximum d'enfants.
4. **Lancer le projet** : Tester de manière ponctuelle la démarche de Pédibus afin d'en démontrer l'utilité et d'ajuster de possibles légères défaillances.
5. **Pérenniser le dispositif** de manière mensuelle, hebdomadaire ou quotidienne dans l'idéal.

ACTION 3.5 : RÉFLEXION SUR LA DÉMARCHE DE PÉDIBUS



AXE 4/ Optimisation du stationnement

ACTION 4.1 : AGRANDISSEMENT DU PARKING SUR L'AV. DE POUSSAN

Rappel du contexte :

L'amélioration de la qualité des cheminements piétons et de l'apaisement de la vitesse de circulation des véhicules motorisés doit faciliter le report en périphérie du stationnement. Le parking situé le long de la Vène au nord de la salle polyvalente est très proche des commerces, une passerelle piétonne a été aménagée pour sécuriser la traversée de la Vène. La fréquentation de ce parking est assez importante et la suppression de places sur l'hypercentre nécessiterait l'agrandissement de celui-ci.

Enjeux de l'action :

Agrandir le parking de l'avenue de Poussan afin de faciliter le report du stationnement en périphérie du centre ancien.

Compenser la suppression de certaines places de stationnement dans le centre ancien.

Description de l'action :

Agrandir le parking de l'avenue de Poussan. L'extension de ce parking devra respecter la volonté de non-imperméabilisation des sols de la municipalité. Un matériau perméable devra être utilisé pour ce parking, qui sera également végétalisé, afin de ne pas artificialiser de surface en zone rouge du PPRI.

L'extension de ce parking pourrait concerner au maximum 1 800 m², soit l'équivalent d'environ 70 places de stationnement en bataille supplémentaires (25 m² par place).

Total de places de stationnement après extension : 115 places

Lien avec les autres actions :

- 4.3. Optimisation du stationnement dans le centre ancien

Porteur(s) : Commune

Partenaire(s) : CA SAM

Temporalité de mise en œuvre :

Moyen terme

Chiffrage : 540 000 € pour extension de 1 800 m²



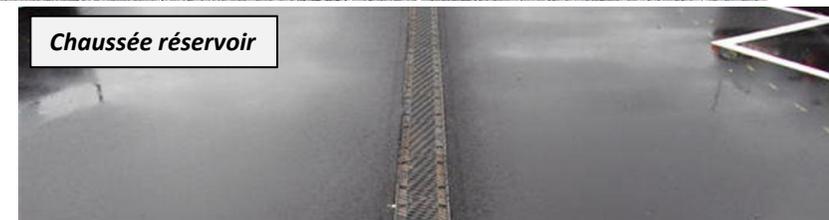
ACTION 4.1 : AGRANDISSEMENT DU PARKING SUR L'AV. DE POUSSAN

Les solutions de stationnement perméables :

Lorsque du stationnement hors rue doit être créé, les collectivités étudient les différentes possibilités quant au revêtement des emplacements. De plus en plus, les schémas directeurs préconisent d'avoir recours à des solutions qui ne perméabilisent pas les sols. La conception des aires de stationnement évolue pour privilégier l'utilisation de matériaux tels que le bois ou la végétalisation des sols comme alternative à une surface bétonnée. Solutions moins onéreuses et surtout plus écologiques et réversibles dans le temps, selon une logique de haute qualité environnementale.

Ainsi, diverses solutions sont envisageables :

- Surface de stationnement en **dalles alvéolaires en béton remplies de gravillons**, résistant et qui ne demande presque aucun entretien ;
- Surface de stationnement en **mousse sur des dalles alvéolaires en polymère**, très résistant et qui ne demande que très peu d'entretien ;
- Surface de stationnement en **revêtement minéral**, filtrant et qui ne demande que très peu d'entretien ;
- Surface de stationnement en **pavés**, infiltre 100% des eaux de pluie et très résistant.
- Une **chaussée réservoir**, très chère et difficile d'entretien ;
- Surface de stationnement en **enrobé drainant**, très poreux mais qui nécessite un entretien régulier ce qui peut représenter un certain coût.



ACTION 4.2 : RÉAMÉNAGER LA PLACE DE L'ÉGLISE

Rappel du contexte :

La zone au bas de la rue Carrierasse, au niveau de l'église et des commerces de proximité est mal optimisée en termes d'aménagement. L'espace dédié à la voiture est majoritaire, notamment en matière de stationnement, et pourrait être optimisé. Les cheminements piétons pourraient être de bien meilleure qualité dans cette aire.

Enjeux de l'action :

Optimiser l'aménagement devant l'église et les commerces de proximité, notamment dans l'objectif de créer un véritable lieu de rencontre communal.

Description de l'action :

Réaménager la place de l'église en :

- Réduisant la largeur de la chaussée du fait de la mise en sens unique du bas de la rue Carrierasse
- Reprenant l'aménagement du stationnement en bataille devant les commerces, et le réglementer
- Élargissant les cheminements piétons grâce à l'espace de voirie gagné

Lien avec les autres actions :

- 1.2. Modification du plan de circulation VL
- 2.1. Création d'une zone de rencontre
- 2.2. Mise en zone 30 du reste de la commune

Porteur(s) : Commune

Partenaire(s) : Département

Temporalité de mise en œuvre :
Moyen terme

Chiffrage : 530 000 € pour la reprise de tout l'espace



ACTION 4.3 : OPTIMISATION DU STATIONNEMENT DANS LE CENTRE ANCIEN

Rappel du contexte :

Le stationnement dans le centre ancien de Montbazin est, par endroits, bien matérialisé et indiqué. A d'autres endroits, des poches de stationnement plus ou moins sauvages se sont créées. Certaines sont acceptées par la municipalité, mais ne sont pas matérialisées.

Enjeux de l'action :

Optimiser le stationnement dans le centre ancien, notamment pour les riverains habitant le plus au Nord de la zone dense.

Matérialiser les emplacements de stationnement autorisés par la commune.

Description de l'action :

Matérialiser le stationnement :

- Rue du Couvent
- Rue du Peyrou / Rue Valfalis
- Rue du Jeu de Mail

Conserver le stationnement :

- Rue Gelibert
- Devant la Mairie
- Rue Carrierasse (une partie)

Supprimer le stationnement :

- Rue Carrierasse (une partie)

Porteur(s) : Commune

Partenaire(s) :

Temporalité de mise en œuvre :
Court terme

Chiffrage : 0 € (pris en compte dans l'action 2.1.)

Lien avec les autres actions :

- 2.1. Création d'une zone de rencontre
- 4.1. Agrandissement du parking sur l'avenue de Poussan
- 4.4. Optimisation du stationnement sur le Quai de la Vène

ACTION 4.4 : OPTIMISATION DU STATIONNEMENT SUR LE QUAI DE LA VÈNE

Rappel du contexte :

Le parking devant le Bar/Tabac est fortement fréquenté. Cette forte demande de la part des clients du commerce et des riverains provoque du stationnement sauvage dans la zone du Quai de la Vène. Ce stationnement sauvage s'observe notamment sur l'aire en rive gauche de la Vène.

Enjeux de l'action :

Améliorer l'offre de stationnement sur le parking devant le Bar/Tabac.
Optimiser et matérialiser le stationnement sur l'aire en rive gauche de la Vène.

Description de l'action :

Extension du parking devant le Bar/Tabac, entraînant la création de 6 places de stationnement. L'extension de ce parking devra tout de même permettre de laisser suffisamment d'espace au terrain de pétanque.

Réduction du nombre de places de stationnement et matérialisation des emplacements sur l'aire en rive gauche de la Vène.

Aménager cette aire afin d'améliorer l'esthétique de l'entrée du village.

Lien avec les autres actions :

- 4.3. Optimisation du stationnement dans le centre ancien

Porteur(s) : Commune

Partenaire(s) : Département

Temporalité de mise en œuvre :
Court terme

Chiffrage :

- 43 k€ pour reprise du parking du Bar/Tabac
- 8,5 k€ pour optimisation et reprise des 2 côtés du Quai de la Vène

ACTION 4.5 : OPTIMISATION DU STATIONNEMENT SUR L'AV. DE LA GARE

Rappel du contexte :

Sur l'avenue de la Gare se trouve un terrain d'une ancienne maison, récemment détruite et dont le terrain est propriété communale. Du fait de sa proximité au centre de la commune, elle pourrait être affectée à une aire de stationnement.

Enjeux de l'action :

Utiliser la parcelle n°0166 qui est, pour le moment, laissée en friche.

Description de l'action :

Deux possibilités s'offrent à la municipalité concernant cette parcelle :

1. En faire une aire de stationnement seule : création de 6 à 8 places de stationnement.
2. Relier cette parcelle à l'extension du parking de l'avenue de Poussan en créant une traversée routière de la Vène. Cette solution serait plus coûteuse que la première, mais permettrait de différencier l'entrée et la sortie du principal parking de Montbazin.

Lien avec les autres actions :

- 4.1. Agrandissement du parking de l'avenue de Poussan
- 1.3. Report de la traversée de la commune sur le Cami de la Garelle

Porteur(s) : Commune

Partenaire(s) :

Temporalité de mise en œuvre :
Long terme

Chiffrage :

1. 85 000 € pour l'aménagement
2. 400 000 € pour création d'une traversée automobile de la Vène

ACTION 4.6 : POSITIONNEMENT D'UN PARKING DÉDIÉ AUX RANDONNEURS

Rappel du contexte :

Montbazin est une commune qui attire des randonneurs. Un itinéraire inscrit au PDIPR part de l'Ouest de Montbazin. Le parcours se nomme « PR LES COLLINES DE LA MOURE ».

Actuellement, les randonneurs stationnent principalement au Nord Ouest de la commune, à proximité de la rue Davalade ou dans le centre. La commune a formulé le souhait de créer un espace de stationnement dédié aux randonneurs à proximité directe de l'itinéraire.

Enjeux de l'action :

Conserver une attractivité des randonneurs en facilitant leur stationnement à proximité de l'itinéraire PDIPR.

Description de l'action :

Créer une aire de stationnement réservée aux randonneurs au Nord Ouest de la commune, sur la parcelle n°0015 ou n°0016.

10 places de stationnement seront créées, soit entre 300 et 350 m² de stationnement.

Aucun revêtement particulier ne sera utilisé pour cette aire de stationnement.

Lien avec les autres actions :

- 1.1. Création d'un nouveau barreau routier

Porteur(s) : Commune

Partenaire(s) : Département

Temporalité de mise en œuvre :
Long terme

Chiffrage : 6 000 € pour
l'aménagement de l'aire

